

# TITRE DE TRANSPORT FIL+

Permet aux usagers de voyager à tarif réduit sous conditions\* sur le réseau Le Fil.

## QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les personnes se trouvant dans l'une des situations ci-dessous :

Bénéficiaire du minimum vieillesse (ASPA) et ses ayants droit (joindre le dernier avis d'imposition),

Bénéficiaire du RSA Socle et Socle majoré et les conjoints et enfants (joindre le justificatif de la Caisse d'allocations familiales CAF),

Bénéficiaire de l'Allocation adulte handicapé (AAH) et ses ayants droit,

Bénéficiaire de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS),

Bénéficiaire de l'allocation équivalent retraite (AER),

Bénéficiaire de l'allocation d'attente (ATA)

Personne de - de 26 ans ayant un revenu inférieur ou égal au RSA Socle (joindre le dernier avis d'imposition),

Demandeur d'asile (joindre une autorisation provisoire de séjour, et une attestation du montant de l'aide),

Personne sans ressources (joindre attestation sans revenu organismes sociaux)

*Toute personne vivant maritalement avec un bénéficiaire doit fournir une déclaration de concubinage ou de PACS pour pouvoir bénéficier de Fil+ comme ayant droit.*

## UNE FOIS VOTRE DROIT AU TRANSPORT ATTRIBUÉ, DEUX SOLUTIONS :

### 1ÈRE DEMANDE :

Vous n'avez pas encore de carte : votre carte vous sera adressée à votre domicile. Sur cette carte sera chargée votre titre Fil + qui vous permettra de voyager à tarif réduit pendant un an sur le réseau Le Fil.

1

### RENOUVELLEMENT :

Vous avez déjà une carte du réseau Le Fil : l'abonnement Fil + sera rechargé automatiquement sur celle-ci en agence à la réception de la demande.

2

## ! En cas de perte

En cas de perte, de vol ou de carte défectueuse, le duplicata est à demandé à la boutique le fil et vous sera facturé 15€. Toute demande de titre Fil+ transmise sans justificatif complété par un organisme social ne pourra être traitée.

## BOUTIQUE LE FIL

Place Raymond Poincaré, 54150 VAL DE BRIEY

**En période scolaire :** Du lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

**Hors période scolaire :** Du lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

[contact@reseaufil.fr](mailto:contact@reseaufil.fr)

0 800 710 054 Service et appel gratuits



FIL+

TARIFICATION SOCIALE

Ne pas jeter sur la voie publique



## DEMANDE DE TITRE FIL+

MERCI D'ÉCRIRE DE MANIÈRE LISIBLE ET EN MAJUSCULE

>  Lignes régulières  Lignes scolaires  Transport à la demande (TAD)

>  1ère demande  Renouvellement

>  Monsieur  Madame

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postale : ..... Ville : .....

Tél : .....

Email : .....

Coller ici votre  
photo identité

Fait à : .....

Uniquement pour les  
personnes ne possédant  
pas de carte Réseau le Fil.

Le : .....

Signature : .....

## À RETOURNER

Après le traitement de votre demande par l'organisme social instructeur, le formulaire accompagné des justificatifs et de la photo d'identité (si vous n'avez pas encore de carte), est à retourner à la Boutique le Fil (adresse au dos).

## CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME SOCIAL INSTRUCTEUR

### LE DEMANDEUR PERÇOIT :

- AAH  RSA socle  
 ASS  RSA socle majoré  
 ATA  Sans revenu  
 AER  
 Revenu inférieur ou égal au RSA socle pour les - de 26 ans  
 Minimum vieillesse (ASPA)

Autre préciser : .....

### LE DEMANDEUR EST :

- Le bénéficiaire  Demandeur d'asile  
 L'ayant droit :

Nom du bénéficiaire : .....

### L'ORGANISME SOCIAL INSTRUCTEUR EST :

- Mairie  CCAS  Mission locale  CMS  PAPH  MDS

Autre : .....

Nom de l'instructeur : .....

Date de la demande : .....


Cachet de l'organisme

## Organismes sociaux

AUPRÈS DESQUELS LA DEMANDE DE TITRE DOIT ÊTRE FAITE

- M.D.S (Maison Départementale des solidarités)
- C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)
- C.M.S (Centre Médico Social)
- Mairies
- Mission Locale
- Service Territorial Personnes Âgées

## ATTENTION

Aucune demande ne pourra être traitée directement par le service Transports du ST2B, vous devez vous rendre impérativement dans un organisme social qui instruira votre demande. 

## MODE D'ATTRIBUTION

Fil+ est un titre de transport nominatif et strictement personnel.

Il est valable un an puis renouvelable sur présentation d'une nouvelle demande avec un justificatif actualisé.

En revanche, les enfants ayants droit du bénéficiaire peuvent obtenir une tarification préférentielle pour les transports réguliers.

## PIÈCES À FOURNIR

- Le formulaire ci-joint instruit par le service social compétent
- L'attestation de la prestation qui ouvre droit
- Les justificatifs de ressources
- Une photo d'identité si vous n'avez pas de carte

## Information réseau



Flashez ce QR code pour retrouver toute l'actualité du réseau le Fil ainsi que toutes les fiches horaires.

## TARIFICATION

**Abonnement Fil+ Annuel : 50 € par an au lieu de 180 € par an, soit une baisse de 72% !**  
Profitez d'un abonnement annuel à tarif réduit pour seulement 50 €, sous réserve d'éligibilité.

Une aide complémentaire peut être accordée par votre commune pour prendre en charge tout ou une partie des 50 € à votre charge. Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître les conditions et les modalités de cette aide.